

Commune de MARLY
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/2025

SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents excusés : 08
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 07
Nombre de conseillers absents non excusés : 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE (jusqu'au point 1.1), Mme BOCHET, M. SCHWICKERT, Mme GREEN, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, M. COLOMBO, M. BIEBER, M. MADELLA, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, Mme LARCHER, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN,

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. PAULINE (procuration à Mme GREEN à partir du point 2.1), M. MAESTRI (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (procuration à M. SCHWICKERT), Mme HANSE (procuration à Mme CASCIOLA), Mme HAZEMANN (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme NOEL (procuration à M. IGEL), M. NOWICKI (procuration à M. SURGA), Mme GAUROIS (excusée).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 28 février 2025

2.4 - FINANCES LOCALES

Crédits scolaires 2025

Rapporteur : Mme BOCHET

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 4 février 2025, émis un avis favorable pour l'attribution d'un crédit scolaire de **57 euros** par élève de maternelle et élémentaire pour l'année 2025.

Ferry maternelle	4 104 euros
Ferry élémentaire	8 208 euros
Groupe scolaire Freinet	12 312 euros
Groupe scolaire Henrion	12 939 euros
TOTAL	37 563 euros

Les crédits scolaires sont répartis :

37 euros de crédits de fonctionnement/par élève

Ferry maternelle	2 664 euros
Ferry élémentaire	5 328 euros
Groupe scolaire Freinet	7 992 euros
Groupe scolaire Henrion	8 399 euros
TOTAL	24 383 euros

20 euros de crédits pour les sorties scolaires/par élève

Ferry maternelle	1 440 euros
Ferry élémentaire	2 880 euros
Groupe scolaire Freinet	4 320 euros
Groupe scolaire Henrion	4 540 euros
TOTAL	13 180 euros

Par ailleurs, la commission scolaire maintient les crédits attribués par classe, soit 275 euros, ce qui représente un montant total de 7 700 euros.

VU l'avis de la commission scolaire du 4 février 2025,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les crédits scolaires ci-dessus pour l'exercice 2025, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 12 mars 2025
Pour extrait conforme, Marly, le 12 mars 2025

La secrétaire de séance
Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire
Thierry FORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.